
L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHABRIER, LAVALADE, ZELMAR, PAILLOU, JONES, BOURDEAU, BOURG, DILLERIN, GAUTHIER, GERVAIS, GRENON, SIMONNEAU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Étaient excusés : Madame GROS Marie-Claude et Messieurs BESSON Philippe, PLANCHET François.

Secrétaire de séance : Madame Nadine ZELMAR

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité sans observation.

I - Vote du taux des taxes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16), Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52,87 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les laisser aux taux suivants :

TFPB: 40,83 % TFPNB: 52,87 %

- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

II - Vote des subventions

Les Membres du Conseil, après délibération et à l'unanimité, votent les montants maximaux de subventions suivants pour l'exercice 2022 :

ABCD	1 630,00 €
ACCA St Christophe	200,00 €
APESC	200,00 €
ASS DONNEURS DE SANG	100,00 €
ASS SPORTIVE St Christophe	750,00 €
ASS TENNIS DE TABLE	350,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200,00 €
CHAMBRE DES METIERS	252,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
GYMNASTIQUE FEMININE	200,00 €
L'EMBELLIE	200,00 €

SECOURS CATHOLIQUE 200,00 € SOURIRE D'AUTOMNE 200,00 € ASSOCIATION LES BAMBINS D'AUNIS 910,00 €

soit un total de :

6 992,00 euros.

III - Vote des budgets primitifs 2022

Après avoir examiné les recettes et les dépenses proposées par Monsieur le Maire, les Membres du Conseil votent, après délibération, à l'unanimité les budgets primitifs 2022 pour un total en recettes et en dépenses de 2 918 863,36 €.

Les dépenses prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 1 680 473,97 € et en section d'investissement à 1 238 389,39 € qui se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement Section d'investissement
- Budget principal 1 569 555,34 € 1 159 756,23 €
- Budget annexe 110 918,63 € 78 633,16 €.
Locaux commerciaux

IV - Délibération : octroi d'un lot pour le 21ème Raid Aventure des bords de mer

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de la Direction des sports et affaires maritimes de la Mairie de La Rochelle sollicitant l'attribution d'une coupe ou lot à remettre aux participants du 21^{ème} Raid Aventure des Bords de Mer. C e raid rassemble 48 équipes de jeunes de l'agglomération, âgés de 12 à 18 ans, qui se rencontrent autour d'épreuves sportives.

M. le Maire propose l'attribution de 4 places gratuites à la randonnée pédestre de Saint-Christophe.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à l'acquisition de 4 tickets de participation à la randonnée gourmande de Saint-Christophe le 4 juin prochain organisée par le Comité des fêtes, comme lot pour le 21ème Raid Aventure des Bords de Mer.

V - Questions diverses

V. Lavalade fait savoir que l'AS Saint-Christophe signale un dysfonctionnement de la pompe au stade de foot. Il est proposé de contacter l'entreprise afin de la faire tester.

Informations diverses

Comptes rendus oraux des participants aux différentes réunions organisées par la Cda:

- V. Lavalade: actualisation du projet de territoire
- J. Bourdeau : inventaire et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale et mesures compensatoires mises en place par la Cda
- J. Bourdeau et V. Jones : Projet Alimentaire de Territoire
- N. Zelmar : éco-exemplarité ; projets énergétiques des communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire La Secrétaire Les Membres du Conseil